



### Un pas de plus vers la «méritocratie»

C'est tout le sens du décret du 28 juillet 2010 qui prévoit un entretien individuel conduit par le «supérieur hiérarchique direct».

Préparez le cirage car cet entretien servira à apprécier la «valeur professionnelle du fonctionnaire» au travers de sa «manière de servir» ainsi que des «résultats qu'il aura obtenus». Evidemment, cet entretien aura aussi pour but d'«assigner des objectifs» au fonctionnaire qui devra manifester ses aptitudes à les atteindre.

Tout cela déterminera ses "besoins en formation" ainsi que ses "perspectives de carrière et de mobilité".

Il est évident que tout enseignant qui se respecte n'est entré dans le métier qu'avec le souci de son plan de

carrière (la lettre de Chatel «le pacte de carrière» est là pour nous le rappeler).

Quant aux perspectives de mobilité, on sait ce que cela signifie avec la loi sur la mobilité des fonctionnaires qui les rapproche plus sûrement de Pôle Emploi que des Palmes Académiques...



Le nouveau pouvoir donné aux supérieurs hiérarchiques est, sous couvert de cet entretien, d'attribuer du super bonus ou du super malus à ses subalternes sous la forme d'une «réduction ou d'une majoration d'ancienneté» leur permettant d'accéder encore plus ou moins vite à l'échelon supérieur.

Prudente et convaincue du zèle sans limite de certains de ses petits chefs, l'administration a donc fixé un plafond de 3 mois tant en réduction qu'en majoration ainsi qu'une enveloppe correspondant en gros à un mois par fonctionnaire. En clair, cela veut dire que pour récompenser l'un, il faudra pénaliser l'autre. Si ça ne sent pas la LOLF à plein nez!...

Enfin bonjour l'ambiance en salle des profs et autres lieux d'échanges cordiaux!

Sud Education 13

### Livret de compétences: pourquoi il faut dire NON !

Livret de compétences, socle commun... Derrière les mots et les gesticulations gouvernementales, ce sont des changements profonds qui risquent de s'opérer dans le système éducatif, conséquences de volontés politiques internationales formulées en particulier par l'Union Européenne en 2000 à Lisbonne.

En regardant de plus près ce fameux livret de compétences, nous apercevons que les connaissances, les savoirs, qui tenaient une place centrale, sont réduits au minimum et à l'utile. On peut bien sûr objecter qu'une compétence met nécessairement en jeu à la fois des connaissances, des capacités et des attitudes, et que la formulation très générale d'une compétence n'oblige nullement à réduire le niveau d'exigence. Pourtant, quand on observe les nouveaux programmes du collège et les projets pour le lycée, c'est à l'évidence un appauvrissement considérable des contenus qui se prépare.

Il semble alors que le recentrage autour de la notion de compétence ne peut être autre chose qu'une forme de

rationalisation de l'éducation, une réduction des apprentissages à un ensemble de procédures, de techniques et de savoir-faire laissant apparaître des connaissances en pièces détachées, une pensée en miettes.

Habilement vendu sous un emballage démocratique et égalitariste, le socle commun permettra surtout de formater les enfants des classes populaires aux normes de docilité nécessaires à leur future «employabilité». L'effort et la persévérance seront désormais considérés comme les conditions suffisantes de la réussite de nos élèves, ce qui permettra de les rendre, avec leurs familles, seuls responsables en cas d'échec.

De plus la suppression de la carte scolaire ne favorisera pas les enfants des classes populaires. La mise en concurrence des établissements couplée avec le socle commun, conduira à l'abandon de l'égalité des droits pour tous à une éducation de qualité.

Enfin, suite à la mise en place de ce livret de compétences, il y a fort à craindre que nous assistions à la fin du brevet. Et peut-être par la suite à la fin des diplômes. Car détruire le système national des grilles de qualifications et

des diplômes afin de rétablir le maximum de concurrence entre les salariés, telle est la réelle fonction de l'approche par compétences et de l'évaluation des compétences qui se développe dans le système scolaire à l'instar de ce qui se fait dans l'entreprise.

Ne nous trompons pas de combat : le débat sur le livret de compétences et sur les évaluations dépasse largement celui du calendrier ou du pourcentage de réussite pour valider une compétence ! Ne l'oublions surtout pas dans nos échanges. Les enjeux sont d'un autre niveau... Et nos réactions doivent donc être à la hauteur.

Dans une réelle école démocratique, l'évaluation devrait être cantonnée à sa fonction proprement cognitive d'identification d'un obstacle intellectuel qui demande à être surmonté, ainsi qu'à un rôle de sécurisation des élèves, de confirmation des progrès réalisés et de gratification symbolique. Tout autre usage de l'évaluation doit être banni, de façon à ne laisser qu'une issue au constat de la difficulté intellectuelle : celle de la recherche des moyens de la surmonter.

Sud Education 13